

Code de déontologie du personnel administratif

Préambule

Le personnel administratif du Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) est attaché à la mission musicale, pédagogique et artistique de l'institution et il œuvre dans le sens de celle-ci. L'apport de la musique et de la pratique musicale aux personnes et à la société en général est une valeur qui sous-tend le présent document.

Ce code de déontologie exprime les valeurs essentielles sur lesquelles s'appuie le personnel administratif du CMNE dans son action quotidienne.

Il contribue à l'épanouissement de toutes les parties prenantes.

Accueil

Chaque personne est accueillie avec bienveillance, sans discrimination liée à ses convictions, son origine ethnique, sa nationalité, sa religion, son orientation sexuelle, son genre, sa condition sociale ou son handicap éventuel.

Mission

Fournir des prestations de qualité au personnel du CMNE ainsi qu'aux tiers ;

Évaluer les prestations, les adapter et les actualiser pour demeurer en phase avec le monde du travail et la société ;

Respecter le cadre institutionnel ;

S'assurer de l'utilisation adéquate, efficace et efficiente des ressources à disposition, dans le respect du développement durable ;

Garantir la confidentialité des informations en lien avec la fonction, en particulier les données personnelles.

Respect

Agir avec respect, courtoisie et intégrité envers les élèves, les parents, le public, les collègues, le corps professoral, la hiérarchie et œuvrer dans leur intérêt pour répondre à leurs attentes.

Disponibilité

Apporter aide et soutien aux membres des Conseils de direction et des délégués, au corps professoral, aux élèves, aux collègues et au public, pour faciliter la circulation des informations.

Esprit d'équipe

Relever les défis ensemble afin de privilégier le succès collectif et la flexibilité ;

Favoriser une communication ouverte et constructive ;

Reconnaître ses limites et faire appel, au besoin, aux compétences d'autrui ;

Veiller au bien-être et à la santé au sein du CMNE ;

Être sensible aux questions musicales, pédagogiques et artistiques du corps professoral.

Le présent Code de déontologie a été adopté par le Conseil de direction du CMNE en date du 14 juin 2021.